

fait descendre du ciel des Trente-trois dieux où elle était renée : car le fait d'avoir porté dans ses flancs le futur Sauveur lui avait valu cette double promotion à la condition divine et au sexe supérieur. Mais il faudrait donc admettre que, pour la circonstance, elle a repris sa forme féminine? On ne pense jamais à tout, et ce seul trait suffit pour que cet épisode supplémentaire, particulier dans la littérature indienne au *Lalita-vistara*, mais bien connu de l'imagerie chinoise et japonaise, se trahisse comme ayant été suggéré par une interprétation populaire d'une figure de femme, ainsi « debout sur la terre » (*dharanī-tala-sthā*) aux côtés du Gautama pénitent. Disons toutefois que ce paisible bas-relief ne nous encourage nullement à procéder à cette distribution générale de rôles plus ou moins dramatiques. Les deux *deva*, qui paraissent se borner à faire consciencieusement leur métier d'assistants — dans l'un, nous reconnaissons d'ailleurs Indra à sa coiffure, et dans l'autre, si la tête n'était brisée, nous reconnâtrions sans doute Brahmâ à son chignon, — sont en somme, sans oublier de leur adjoindre Vajrapâni, les deux acolytes ordinaires dans le cycle de la Bodhi. Quant à la femme, il est plus sage, conformément à la tradition la plus répandue, de l'identifier avec celle (de quelque nom qu'on veuille l'appeler, Sujâtâ, Nandabalâ, etc.) qui fit au futur Buddha l'aumône de sa première nourriture après son long jeûne : le fait qu'elle lui présente à deux mains une offrande vient en outre, ici, confirmer cette attribution.

Ce bas-relief nous fournit ainsi une sorte de transition avec les scènes qui vont suivre. On sait en effet comment le religieux Gautama, après avoir pris son bain dans la rivière Nairañjanâ et mangé le délicieux riz au lait concentré (*pāyasa*) que lui a préparé Sujâtâ, quitte définitivement le lieu où il s'est livré à ses austérités pour celui où l'attend l'illumination suprême. Nous ne voyons nulle part qu'au Gandhâra son bain ait été représenté (cf. d'ailleurs plus bas, p. 444), ni davantage le repas qu'il prend ensuite, ni encore le fait qu'en finissant il jette au fleuve le bol d'or que, par exception,